

EDITO

ACTION : En juin, on ne lâche rien !

Pour mobiliser le 17 juin : (tract, lettre parents, appel inter-syndical)

<http://poitiers.snes.edu/greve-de-surveillance-du-bac-17-juin-2019/>

Refus d'être professeur principal dans les conditions de travail imposées pour la rentrée 2019 :

<http://poitiers.snes.edu/action-en-juin-on-continue/>

L'École est à nous ! Nationale, l'éducation appartient à la nation ; elle n'est pas la propriété de J-M. Blanquer. La Fonction Publique, de même, est là pour assurer des garanties au peuple, à tout le peuple, à rebours des intérêts calculateurs de certains. Elle ne doit pas être le terrain d'expérimentations sauvages pour Dussopt et consorts.

Or, la politique du gouvernement, impulsée par le président de la République tient en une prolifération d'attaques contre les fonctionnaires et particulièrement ceux de l'éducation nationale.

Demain, nos conditions de travail pourront se dégrader encore : deuxième heure supplémentaire imposable aux enseignants, nouveaux programmes en lycée, absence de formation, remise en cause des 35 heures des CPE, transfert d'emplois des CIO vers la région, réduction à un CIO par département, recours accru aux contractuels, mise en place du PIAL qui affectera le service des AESH, recrutement d'assistants d'éducation pour des missions d'enseignement en guise de formation initiale, disparition des commissions administratives paritaires et toujours pas de revalorisation salariale à l'horizon. La prochaine réforme en gestation est celle des retraites avec un système par points qui sera défavorable aux fonctionnaires.

Le dialogue social est devenu impossible avec ce gouvernement. Pourtant, le mépris affiché, la propagande utilisée, le mensonge d'Etat institué laissent percer l'inquiétude de ce gouvernement. C'est que tout au long de cette année, la crise sociale a couvé. Partout sur le territoire, selon des modalités diverses, les enseignants et acteurs de l'éducation aussi ont résisté. Dans le cadre des journées d'action impulsées par les organisations syndicales- unanimes sur la Fonction Publique à condamner le projet du gouvernement-, dans le cadre de multiples collectifs, la résistance et le refus se sont exprimés. Aujourd'hui, le Snés-Fsu, avec d'autres organisations syndicales et associations, prend la responsabilité d'appeler à la grève le premier jour des épreuves du baccalauréat. De quoi ébranler le calme apparent de notre ministre ! De quoi le faire sortir, enfin, de sa surdité coupable !

Alain Héraud

Certes, cours et examens, activités et responsabilités diverses nous tiendront encore un moment. Mais viendront prochainement des vacances que le secrétariat académique du SNES-FSU vous souhaite reposantes et agréables.

Grève le 17 juin
Salaires, réformes, postes



CAPA, heureusement qu'elles sont là !

Le gouvernement, dans sa volonté de détruire tous les acquis sociaux, veut supprimer le contrôle des opérations de carrière par les commissions paritaires. Les fonctionnaires seront alors livrés au bon vouloir de leur cheffe de service, sans aucune garantie d'égalité de traitement ni de justice. Le chef d'établissement pourra faire tous les passe-droits qu'il souhaite, choisir ses enseignant·es sur les motifs de son choix. Les recours de ceux ou celles qui se sentiront lésés risquent d'être vains. Les établissements les plus prestigieux auront l'embaras du choix, les autres accumuleront les classes sans prof.

Pourtant la présence et le travail des commissaires paritaires a, cette année en particulier, évité un certain nombre de catastrophes ! Quels exemples pour s'en convaincre...

CAPA hors classe : Nous avons dû réexpliquer aux IPR présent·es que les règles ont changé depuis deux ans. Les avis portés par les évaluateurs sont pérennes et doivent donc être portés en considérant toute la carrière. Il est manifeste que certains IPR ne maîtrisent toujours pas les principes de base. Comment les appliqueront-ils quand les commissaires paritaires du SNES-FSU ne seront plus là pour les y contraindre ?

CAPA liste d'aptitude agrégés : Les commissaires paritaires, lors de la CAPA ont défendu les dossiers de deux collègues proches de la retraite, non proposées par les IPR. En effet, nous, nous savons comment fonctionne la CAPN... Cela n'a pas manqué : toutes deux ont été promues ! Sans la présence et le travail des commissaires paritaires, elles seraient parties en retraite sans la promotion.

GT lycées : En amont des opérations de mutations, les élus syndicaux sont conviés à un groupe de travail qui examine les besoins en postes des collèges et des lycées. Cette année, les interventions des élu·es du SNES-FSU ont permis de transformer plusieurs blocs d'heures (BMP) en postes. Sans ces interventions, ce sont plusieurs collègues qui ne pourraient pas obtenir une mutation sur poste fixe.

GT BV : Avant le mouvement intra, un groupe de travail vérifie les barèmes de tous les demandeurs de mutations. Cette année, les personnels du service du rectorat sont tous novices et la formation a été plus que succincte. Résultat : des erreurs en cascade et des demandeurs traités différemment selon les disciplines. Heureusement, les commissaires paritaires sont expérimentés et ont pu faire rectifier toutes ces erreurs, remettre les collègues dans leurs droits.

FPMA : Elle a lieu au moment où l'on écrit ces lignes mais on sait déjà qu'il faudra batailler ferme, avec toute la compétence des commissaires paritaires du SNES-FSU. En effet, après avoir obtenu le résultat de l'algorithme, les services du rectorat regardent s'il est possible de l'améliorer en faisant des chaînes. Mais cette année, plusieurs chaînes faites par le rectorat sont fausses !

Il ne tient qu'à nous tous et toutes que ce travail des commissaires paritaires soit encore possible l'an prochain, dans l'intérêt du respect des droits de chacun·e. La grève du 17 juin sera une nouvelle étape de la mobilisation.

Magali Espinasse

Promotions/mutations : tant que vivent les CAPA !

Toujours présents, vigilants, en nombre, les commissaires paritaires SNES-FSU consacreront quelques belles journées de juin, juillet et août à veiller sur vos droits, à répondre à vos interrogations en matière de mutation et de promotion.

Mais ils ont aussi besoin de votre contribution : pensez donc à nous renvoyer **les fiches syndicales** qui nous permettent de suivre votre situation !

Mutations :

- ▶ Affectations sur postes fixes (FPMA) : les 11 et 12 juin (certifiés/agrégés) ; le 13 juin (CPE)
- ▶ Groupe de travail sur les demandes de Révisions : le mardi 18 juin et le 19 juin pour les CPE
- ▶ GT d'affectation des TZR : entre le mardi 9 et le vendredi 12 juillet
- ▶ GT d'affectation des non titulaires : les 16 et 17 juillet
- ▶ GT d'affectation des Stagiaires : le jeudi 18 juillet
- ▶ GT révisions TZR : le mercredi 21 Août
- ▶ GT révisions CTEN : vendredi 23 Août



Promotions :

- ▶ Capa de titularisation des stagiaires agrégés et autres corps : jeudi 27 juin
- ▶ Capa classe exceptionnelle et échelon spécial :
 - 26 juin pour les agrégés
 - 3 juillet pour les certifiés
 - 27 Août pour les CPE et PsyEN

A propos de la classe exceptionnelle, si vous avez candidaté au vivier 1 et rencontrez des problèmes quant à l'acceptation de votre candidature, n'hésitez pas à nous joindre à s3poi@nes.edu

Les avis portés par le chef d'établissement et l'IPR de la discipline sur votre candidature pourront être consultés à **partir du 18 juin pour les agrégés, du 26 juin pour les autres corps.**

Pensez surtout à nous faire parvenir, bien en amont de la CAPA, la **fiche syndicale** téléchargeable en suivant ce lien : <https://www.snes.edu/Bienvenue-dans-la-rubrique-Fiches-syndicales-de-suivi-individuel.html>

Attribution des postes de CPE et de documentalistes

Deux groupes de travail se sont tenus les 11 avril et 7 juin au rectorat pour débattre d'un barème d'attribution d'emplois de CPE et documentalistes dans l'académie.

Le mode de calcul présenté par l'administration permet d'établir clairement les déficits en poste dans notre académie, particulièrement dans les collèges de plus de 600 élèves. En l'absence de moyens supplémentaires, cet outil peut s'avérer redoutable en cas de redéploiement ou de suppression d'emplois.

Le mode de calcul du rectorat est pervers à plus d'un titre et ne vise qu'à masquer ou gérer la pénurie.

Ainsi les moyens « d'encadrement » comptent, dans le même « paquet » les chefs d'établissement, les adjoints et... les CPE ! Facile alors de remplacer un CPE par un adjoint et vice versa.

Autre bizarrerie, le secrétaire général du rectorat a voulu, cette année, rediscuter du barème en vue de la rentrée 2020. Cette anticipation bien rare a de quoi étonner. Exceptionnellement nous ne serions pas dans l'urgence !

Le SNES-FSU restera vigilant avec la volonté de faire respecter nos métiers et les besoins en personnels pour les exercer dans de bonnes conditions, en septembre quand les propositions concrètes arriveront.

A. H.

Retraites : travailler plus longtemps et gagner moins !

Dimanche 17 mars, la ministre de la santé Agnès Buzyn avait envisagé de « proposer un allongement de la durée de travail » lors des discussions avec les partenaires sociaux « dans le cadre de la réforme générale » des retraites. Dans le même temps, Jean-Paul Delevoye continue de prétendre qu'on ne touchera pas au départ à 62 ans. Qu'à cela ne tienne, le premier pavé dans la mare est lancé. Les hostilités sont ouvertes, la course à l'échafaud peut commencer ! Gérard Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, a jugé « courageuse » et digne d'être « étudiée » la proposition d'Agnès Buzyn, et Édouard Philippe laisse planer le doute. Valérie Pécresse, présidente de la région Île-de-France, estime « inéluctable » le départ à 65 ans, Éric Woerth et Xavier Bertrand sont eux aussi favorables à un départ à 65 ans. Le MEDEF, par la bouche de Claude Tendil propose 64 ans. Bref, tout ce beau monde ne pense qu'à notre futur bonheur de retraités ! L'objectif est clair : être moins longtemps à la retraite avec une pension plus faible.



Il ne faut pas se tromper, ce battage médiatique n'est que de l'enfumage, il suffira le moment venu d'une petite marche arrière pour faire passer les grosses pilules. Le tour de passe-passe est déjà trouvé ! Il suffit juste d'augmenter le nombre d'années de cotisations pour obliger les gens à travailler plus longtemps. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, par exemple, la comparaison, entre 2006 et 2016 des départs en retraite des certifiés souligne bien la dégradation régulière des situations.

En 2006 (3 ans après la loi Fillon de 2003), il y a eu 8222 radiations à un âge moyen de 60,8 ans, un taux moyen de 69,42% et un nombre moyen d'annuités prises en compte de 34,78 ans. En 2016 (3 ans après la loi Woerth), il y a eu 4580 radiations à un âge moyen de 62,9 ans, un taux moyen de 74,8% et un nombre moyen d'annuités prises en compte de 35,22 ans (voir L'US n° 776 du 17 février 2018).

Vous avez détesté la réforme Fillon de 2003, haï la réforme Woerth de 2010 ? Alors vous allez abhorrer la réforme de 2019...

Patrick Villard

Pour en savoir + sur la réforme des retraites : <http://poitiers.snes.edu/reforme-des-retraites-bas-les-masques/>

Réforme du lycée et manuels scolaires

J-M. Blanquer signe ses réformes du baccalauréat et du lycée mais n'assure pas le service après vente. Ce sera donc la région et les parents d'élèves qui mettront la main à la poche.

La région a annoncé qu'elle donnerait 200€ maximum par lycéen pour l'acquisition des manuels dans les établissements publics. Cette somme est insuffisante pour assurer la gratuité aux familles contrairement à ce que prétend la région. Pour le privé, le plafond n'est pas indiqué.

L'aide accordée à la scolarité reste inégale d'une région à l'autre, la Nouvelle Aquitaine cherche à faire bonne figure et souligne que l'effort qu'elle consent s'élève à 26,6 million d'euros.

Cependant le calendrier pose problème. La plateforme informatique ne sera accessible aux élèves qu'en septembre.

Le temps qu'ils s'y connectent, passent commande et récupèrent les manuels, plusieurs semaines vont s'écouler... alors même que les premières épreuves de contrôle continu auront lieu dès janvier.

Comment faire pour que les choix des manuels par les enseignants tiennent dans l'enveloppe ? Chaque manuel coûte entre 20 et 30 € et il faut compter 10 à 11 disciplines en Seconde comme en Première. Peut-on imaginer que la scolarité coûte plus ou moins cher selon l'établissement ? Faut-il y voir un nouveau sujet de concurrence entre les établissements ?

Reste encore à trancher la gestion des commandes et distribution des manuels. Sera-t-elle faite par les établissements (comme dans le privé), si oui par qui ? L'intendance, la vie scolaire, le CDI ? Ou par les associations de parents d'élèves ?

A cela s'ajoute « le lycée connecté », une plateforme qui mettra en ligne un bouquet de ressources et de manuels numériques mais choisis par qui ?...

Etudier au lycée, ça va se mériter !

A.H.



TZR

Adressez-vous à votre chef d'établissement et demandez à être informé-e en cas de modifications de compléments de services, puis informez le SNES-FSU.

Si ce n'est déjà fait, envoyez vos vœux de TZR ou contractuels au s3poi@snés.edu afin de permettre aux commissaires paritaires d'intervenir pour vous en groupe de travail d'affectation.

ACTIONS : À attaques sans précédents... actions inédites !

Déjà des mois que nous sommes dans la mobilisation : grève de la Fonction Publique le 9 mai, réunions publiques, interpellations d'élus, manifestations pour défendre l'École à Paris.... De nombreuses modalités d'expression ont été tentées pour dire notre REFUS de voir le lycée démantelé, l'École et ses agents méprisés, la Fonction Publique piétinée...

Le **18 mai dernier**, nous étions nombreux à Paris, à l'appel de la FSU surtout, d'autres organisations syndicales aussi, à défendre l'École contre les lois rétrogrades portées par le ministre Blanquer et l'ensemble de ce gouvernement. Poitiers était au rendez-vous, avec ses militants venus d'Angoulême, La Rochelle, Saintes, Poitiers... La preuve !



Pourtant, il faut bien l'avouer, devant la gravité de l'offensive, la réaction reste trop timide...

Il n'est pas rare en effet que l'un ou l'autre délègue au collègue d'à côté, à l'établissement d'en face, le soin de se mettre en grève, d'initier une action de résistance.

Comme s'il y avait des lieux épargnés... comme s'il était encore temps de tergiverser, de retarder le moment de se mobiliser !

Déjà la réforme du lycée va s'appliquer...

Déjà les sénateurs ont durci certains aspects de la loi Blanquer...

Déjà le projet de loi de transformation de la Fonction Publique a été présenté et voté en première lecture à l'Assemblée...

Demain la réforme des retraites pointerait son nez...

Pourrions-nous maintenant baisser les bras ?

Nous avons des leviers de résistance qui ont rapport à nos valeurs, à la dignité de nos métiers : sachons les mobiliser ! **Sachons nous mobiliser en refusant d'être professeur principal l'an prochain** (<http://poitiers.snes.edu/action-en-juin-on-continue/>), en étant **en grève le premier jour du bac, le 17 juin**, avec l'intersyndicale ([http://poitiers.snes.edu/ greve-de-surveillance-du-bac-17-juin-2019/](http://poitiers.snes.edu greve-de-surveillance-du-bac-17-juin-2019/)). Profitons de cette fenêtre médiatique pour défendre l'École, nos métiers et l'avenir de nos élèves.

Christelle Fontaine

Dispensé de timbrage



Section Académique de Poitiers



n° 5 - Mai-Juin
Déposé le jeudi 13 juin 2019



Organe de la section académique du SNES
16 avenue du Parc d'Artillerie 86034 Poitiers Cedex
Tel : 05 49 01 34 44
Site : <http://poitiers.snes.edu>
Mail : s3poi@snes.edu
Directeur de la publication : Magali Espinasse
Imprimé au siège du syndicat - CPPAP N°0917 s 06200

S2 16 Maison des Syndicats 10 rue de Chicoutimi 16000 ANGOULEME Tel. : 05.45.92.65.65 Mail : Snes.Charente@wanadoo.fr	S2 17 1 avenue du Maréchal Juin 17000 LA ROCHELLE Tel. : 09.66.02.72.15 Mail : Snes.17@wanadoo.fr
S2 79 Maison des Syndicats 8 rue Cugnot 79000 NIORT Tel. : 06.45.57.15.59 Mail : s2-79@poitiers.snes.edu	S2 86 16 avenue du parc d'artillerie 86034 POITIERS Cedex Tel. : 05.49.01.34.44 Mail : s3poi@snes.edu

SOMMAIRE :	Edito	p.1
	CAPA, heureusement qu'elles sont là !	P.2
	Promotions/mutations : tant que vivent les CAPA !	p.2
	Attribution des postes de CPE et de documentalistes	p.2
	Retraites, Réforme du lycée et manuels Scolaires, TZR	P.3
	Actions : A attaques sans précédents, actions Inédites	p.4